

Internet

Les réseaux sociaux

Précautions d'utilisation.

Introduction

Qu'est-ce que c'est ?

- Internet, c'est un gigantesque réseau informatique : des milliards d'ordinateurs sont connectés entre eux généralement grâce aux lignes téléphoniques. Chaque ordinateur est identifié par un numéro et en cas de besoin, la police peut retrouver l'ordinateur qui a été utilisé pour poster un message ou consulter un site.
- Un réseau social, c'est un groupement d'utilisateurs d'internet qui échangent des informations. Par exemple, Facebook, Twitter, MySpace, Flickr (etc) permettent de partager des créations artistiques, des informations, ou son humeur du jour. Chaque membre partage des informations avec des « amis », qui eux-mêmes ont leurs « amis ». On relie ainsi tous les membres du réseau social indirectement : en septembre 2011, Facebook revendiquait plus de 800 millions de membres... Les réseaux sociaux servent aussi à des entreprises qui récoltent des informations sur les membres, afin par exemple d'envoyer des publicités ciblées sur leurs ordinateurs.



Quels sont les caractéristiques de ces réseaux ?

Internet et les réseaux sociaux sont des espaces de liberté et de communication, mais il ne faut pas perdre de vue deux catégories de risques :



Ces espaces sont publics, tout ce qu'on publie engage notre responsabilité.



Toutes les données que nous communiquons sont utilisées par des entreprises ou des personnes que nous ne connaissons pas, par exemple afin de revendre nos coordonnées et nos opinions.

(1)

La suite de ce document se compose d'idées reçues commentées sur l'usage de ces réseaux, puis de conseils pour publier sans risque sur Internet.

Quelques idées reçues

Idee reçue n°1 : Je ne donne jamais ma vraie identité : je ne risque rien !



(2)

- Il est toujours possible de retrouver l'ordinateur que vous avez utilisé.
 - Les gestionnaires du site sur lequel vous êtes connecté connaissent votre « adresse IP » et peuvent savoir si vous possédez plusieurs identifiants sur leur site, retrouver la zone géographique dans laquelle vous vous trouvez, votre fournisseur d'accès ou l'entreprise depuis laquelle vous vous connectez...
 - La police peut en cas d'infraction de votre part obtenir vos noms et adresses.
- Toutes les informations vous concernant ne viennent pas de vous :
 - L'un de vos amis peut rendre public que vous vous cachez derrière le membre « Filou78 »
 - Sur certains sites, si une photo de vous est publiée avec votre nom, toutes les autres photos de vous peuvent être reconnues automatiquement.
- Les personnes avec qui vous échangez ne vous donnent pas forcément leur vraie identité en plus.

Idée reçue n° 2 : Je n'échange qu'avec des amis, ce n'est pas comme si j'étais en public

- La justice considère les réseaux sociaux comme des espaces publics. Si une personne porte plainte à cause de propos injurieux ou diffamatoires (fausses rumeurs) écrits à son sujet, elle a toutes les chances de gagner.
 - Les cas de plaintes déposées par des familles de collégiens voire par des professeurs sont de plus en plus fréquents.
 - Des licenciements pour propos tenus « entre amis » sur Facebook par des salariés d'entreprises ont été jugés légaux.
- Vos « amis » peuvent dénoncer des propos tenus sur les réseaux sociaux :
 - On peut avoir des centaines d' « amis » qu'on ne connaît pas toujours bien,
 - Les amis de nos amis ont accès à certaines informations nous concernant,
 - Les amis ne sont pas éternels ! Les adolescents se fâchent souvent entre eux... Dans les cas de licenciements ce sont des « amis » qui ont signalé les conversations à la hiérarchie...
 - Vos amis ne se rendent pas compte qu'ils vous font du tort, ils peuvent gaffer, vous faire une blague...



(3)

Idée reçue n° 3 : Personne à part mes amis ne s'intéresse à ce que je publie...

- Les informations que vous publiez sont stockées par l'entreprise à laquelle appartient le site, et elles peuvent rester visibles à vie ou être revendues même si elles ne sont plus en ligne.
- De plus en plus de monde utilise Internet pour faire des recherches sur les personnes, par exemple quand vous postulerez à un emploi il y a de grandes chances que le recruteur tape votre nom sur Internet avant de vous recevoir...
- Il y a toujours un risque de croiser des personnes mal intentionnées qui peuvent utiliser les informations personnelles que vous donnez contre vous.
- Vous intéressez toujours les entreprises dont le but est de collecter un maximum d'informations sur vous afin de vous envoyer de la publicité !!!

Idée reçue n° 4 : Je ne fournis jamais beaucoup d'informations à la fois sur un même site

- Les moteurs de recherche (Google ou 123people par exemple) permettent en quelques secondes de retrouver toutes les informations associées à une personne sur Internet.

A quoi doit-on penser avant de publier sur Internet ?

Respecter les autres

- Ne jamais publier d'informations (nom, coordonnées, loisirs...) sur quelqu'un sans son autorisation.
- Ne jamais tenir de propos insultants ou répandre de fausse rumeur.

Respecter le droit à l'image

- Ne jamais publier une photo de quelqu'un sans son autorisation.

Respecter le droit d'auteur

- Ne jamais publier quelque chose qu'on n'a pas créé soi-même (texte, musique, photo, ...) sans l'autorisation de l'auteur.

Penser à demain

- Toujours avoir en tête que ce qu'on publie peut rester visible très longtemps. Il faudra probablement « assumer » ce qu'on publie aujourd'hui dans 10 ou 20 ans encore, même si on change d'avis entre temps.

Garder ses secrets

- Puisque du moment qu'on les publie... ils ne sont plus secrets !
- Puisque toute information publiée sur Internet peut être utilisée à des fins commerciales.

Webographie

Articles sur les réseaux sociaux

rue89.com

<http://www.rue89.com/2012/03/14/internet-faire-respecter-sa-vie-privee-et-surtout-sa-vie-intime-230177>

wikipedia.fr

http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9seau_social

Licencier de salariés pour des propos tenus sur Facebook

lemonde.fr

http://www.lemonde.fr/technologies/article/2010/11/19/un-licencier-pour-des-propos-tenus-sur-facebook-juge-legal_1442142_651865.html

Plaintes contre des élèves de collège

lepoint.fr

<http://www.lepoint.fr/actualites-societe/2010-03-03/un-college-depose-plainte-pour-diffamation-d-un-enseignant-sur/920/0/429657>

tf1.fr (vidéo)

<http://videos.tf1.fr/infos/2010/ils-insultent-leur-professeur-sur-facebook-des-collegiens-condamnes-5795693.html>

Prévention / Information à destination des collégiens

CRDP Versailles / Ctounet

<http://www.ctoutnet.fr/>

Article racontant la vie d'un inconnu à partir de ses traces sur le net

Le Tigre

<http://www.le-tigre.net/Marc-L.html>

Crédits photos

(1) d'après jksimpson sur flickr.com

(2) jacsonquerubin sur flickr.com

(3) Jihaisse sur flickr.com

Partage



This work is licensed under the Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage à l'Identique 3.0 non transposé License. To view a copy of this license, visit <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/> or send a letter to Creative Commons, 444 Castro Street, Suite 900, Mountain View, California, 94041, USA.